



Paris le 16 septembre 2011

La filière se concrétise

Comme convenu lors de notre dernière communication, la dynamique a été reçue ce jour à la DGSCGC. Cette rencontre avait pour objectif de fixer les grands axes qui seraient susceptibles d'être intégrés dans un protocole d'accord entre les décideurs et la dynamique des acteurs de la sécurité civile.

Loin de toutes élucubrations, agitations imaginaires et fantasmagiques d'une minorité la dynamique après un travail intense présente les principales orientations retenues à ce jour

Ainsi pour la catégorie C :

- Encadrement de l'accès sans concours (échelle 3), sous condition d'ancienneté de SPV, limité à 1 recrutement pour 2 recrutements par concours (échelle 4) ;
- Création d'un grade de caporal-chef avec indice terminal porté de 446 à 479 ;
- Mesures transitoires pour les caporaux ;
- Création d'un véritable cadre d'emploi de sous officiers ;
- Indice terminal pour les sergents porté de 479 à 499 ;
- Mise en place de mesures transitoires pour les sergents ;
- Mise en œuvre d'un dispositif promu-promouvable pour la nomination des adjudants;
- Mise en place de mesures spécifiques permettant aux sergents exerçant les fonctions de chefs d'agrès tout engin d'accéder au grade d'officier ;
- Mise en place de mesures transitoires permettant aux adjudants exerçant les fonctions de chefs de groupe ou chefs de salle d'accéder au grade d'officier.

Pour la mise en œuvre du **Nouvel Espace Statutaire** de la catégorie B :

- Intégration des majors au grade de lieutenant 2^{ème} classe (B1) dont l'indice terminal est porté de 560 à 576 ;
- Ce premier accès de la catégorie B, exclusivement réservé aux concours et promotion internes, reconnaît enfin ce grade opérationnel incontournable ainsi que l'expertise et l'expérience des sous officiers ;
- Mise en place de mesures transitoires pour les majors ;
- L'accès externe en catégorie B, au grade de lieutenant 1^{ère} classe (B2), s'effectue par concours accessible avec Bac+2 ;
- Mise en place de mesures spécifiques permettant de garantir l'indice 638 aux actuels lieutenants, intégrés lieutenant 1^{ère} classe (B2) ;
- Mise en place d'un troisième grade « lieutenant hors classe » (B3) dont l'indice terminal est fixé à 660 et porté à 675 en 2012 ;

Concernant la catégorie A, mise en place de dispositions élargies pour l'accès au grade de capitaine (concours externe Bac+3, interne, examen pro et promotion sociale).

La dynamique a œuvré pour que ces travaux soient présentés au groupe de travail du CSFPT qui se réunit le 20 septembre prochain. Nos organisations attendent à cette occasion un débat constructif, apaisé et donc dénué de démagogie dans le seul intérêt des sapeurs pompiers.

Loin de la caricature et des éphémères Farces et Attrapes auxquelles nous ont malheureusement habitués quelques spectateurs de la sécurité civile, les acteurs que nous sommes sont résolument engagés dans une démarche cohérente de rénovation de la filière qui devra se concrétiser rapidement.

En espérant pouvoir vous apporter de bonnes nouvelles le 20 septembre, merci de votre soutien. Restons attentifs !

UNIS, MOBILISES, ATTENTIFS et VIGILANTS